

SEANCE DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOFFELI - BOSSIS - CHATEAU - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET – HERAUD – LEBLOIS.

Secrétaire de séance : Mme BOFFELLI

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 MAI 2016**

Le compte rendu de la réunion du 09 Mai 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Décision sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Gironde.**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 35 II de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communautés de Communes) est modifié.

Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde a été arrêté le 29 mars 2016, après amendements au projet initial votés par la commission départementale de la coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal, à la majorité adopte le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde proposé par le Préfet. Il émet toutefois des réserves quant à la pertinence territoriale de la proposition dans l'intérêt de ses populations.

- **Décision Modificative Budget Assainissement n°1**

Du fait de deux anomalies dans le Budget Primitif voté le 11 avril 2016, le Conseil Municipal valide la rectification du Budget Assainissement comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses

Proposition BP :

Décision Modificative :

022 : + 11 940.51 €	- 9 640.00 €	+ 2 300.51 €
023 : + 30 000.00 €	+ 5 000.00 €	+ 35 000.00 €
6228 : + 5 000.00 €	+ 4 640.00 €	+ 9 640.00 €

Section d'investissement

Recettes

Proposition BP :	Décision Modificative :	
001 : + 112 332.36 €	- 10 000.00 €	+ 102 332.36 €
021 : + 30 000.00 €	+ 5 000.00 €	+ 35 000.00 €

Dépenses

Proposition BP :	Décision Modificative :	
2315 : + 55 000 €	- 5 000.00 €	+ 50 000.00 €

- **Vote des taux d'imposition sur le Non Bâti**

Le 11 avril 2016 le Conseil Municipal avait voté les taux suivants :

Taxe foncière bâti	18.41 %
Taxe d'habitation	14.61 %
Taxe foncière (non bâti)	38.12 %

Or, après examen, la Sous Préfecture nous a signalé que le taux de Taxe Foncière (Non Bâti) était supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien, soit 37,74%.

Le Conseil Municipal approuve le taux de 37,74%, valeur maximale autorisée, comme Taxe Foncière sur le non bâti.

- **Mise à disposition d'un terrain en faveur de la CdC de Blaye**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Sarrazin, Trésorier de Blaye, a demandé aux communes ayant mis à disposition de la Communauté de Communes de Blaye un ou plusieurs terrains d'établir un certificat administratif afin de retracer cette mise à disposition dans la comptabilité de chaque commune.

Ce certificat précise le montant, la référence cadastrale, la superficie du terrain ainsi que le compte et le numéro d'inventaire sur lequel est actuellement comptabilisé ce bien, Il indique également le changement d'imputation budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve qu'il s'agit, pour Saint Paul, du terrain référencé B 1954 d'une superficie de 252 m² pour une valeur vénale de 6300 €, mis à disposition pour la réalisation de l'aire multisport.

- **Révision du prix des tickets de Cantine et de Garderie**

- **CANTINE**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du ticket de cantine à **2,10€** à compter du **1^{er} août 2016** et à partir du dernier ticket vendu lors de l'année scolaire **2015-2016**.

➤ **GARDERIE**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du ticket de garderie à **0,75 €** à compter du **1^{er} août 2016 et à partir du dernier ticket vendu lors de l'année scolaire 2015-2016.**

- **Réhabilitation du Cimetière Communal.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il l'a autorisé lors de la séance de Conseil Municipal du 22 Février 2016 à engager les procédures pour la restructuration du Cimetière Communal.

Monsieur le Maire propose la création d'une Commission qui veillera à une réhabilitation du cimetière dans le respect et la sécurité face à la législation, tant des administrés que de la commune.

Cette commission sera composée des Adjointes (MM Mourlot – Gautier – Villeneuve) et de Marie Pierre Leblois, Secrétaire de Mairie à St Paul durant 30 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à créer une commission « Cimetière » qui s'attachera à faciliter la collecte des renseignements dans le programme de réhabilitation du cimetière communal.

- **Délibération autorisant l'engagement de dépenses au compte 6232 « Fêtes & Cérémonies »**

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant la demande faite par Monsieur le Comptable du Trésor,
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes & Cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation de dépenses précises au compte 6232 « Fêtes & Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

- **Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C)**

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votés par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière de janvier 2016.

La réunion du 15 mars 2016, présidée par Monsieur Xavier LORIAUD et Madame Valérie DUCOUT, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution d'une somme de 15 124 €.

Le Conseil Municipal décide de réaliser, en 2016, des travaux de voirie et autorise le Maire à demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 15 124 € au titre du FDAEC.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Murlot informe le Conseil Municipal de la circulaire émise par la Préfecture concernant les mesures à prendre dans le dispositif « Canicule »
- Monsieur Murlot appelle à la plus grande vigilance concernant un virus informatique circulant en ce moment et adressé notamment aux administrations. Il se transmet par le biais d'un mail proposant un devis en réponse à une demande émanant de l'un des agents ou élus.
- L'ensemble des partenaires du projet CAB se réuniront le vendredi 10 juin à 15h, réunion préparatoire aux travaux des Davids. Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux agents en arrêt maladie sont prolongés jusqu'à fin juin.
- Après avoir observé quelques dysfonctionnements lors des locations de la salle municipale, le Maire propose d'apporter des précisions sur le règlement intérieur – convention de location de la salle.
- Monsieur le Maire signale que le SDIS – Défense Incendie comptabilisent 24 poteaux dont le débit serait insuffisant. La SAUR est sollicitée pour procéder à une vérification.
- La Préfecture a émis une circulaire concernant l'épandage de produits phytosanitaires. Dans un souci de protection des populations, des dispositions sont à prendre par la mairie et les viticulteurs propriétaires de vignes autour du site scolaire et multisport.
- Afin de faciliter l'accès des services sur l'aire destinée aux camping-cars, la borne pourrait être équipée d'un paiement par Carte Bancaire, or la borne existante n'est pas compatible et la remplacer à un coût avoisinant les 6000€. Monsieur le Maire va en informer l'Office de Tourisme.

La séance a été levée à 21h00

Aucune date n'est fixée pour la prochaine réunion néanmoins le Conseil serait convier à se réunir si des délibérations étaient nécessaires.